



Mairie de Villers en Arthies

Bulletin d'Inscription 2015

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune est conventionnée avec la commune de Villers en Arthies*

Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre coefficient de ressources 2013 (QR) indiqués sur l'avis d'imposition 2014 (minimum 3 jours).

Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

QR = revenu imposable / (12 x nombre de parts)

Exemple : si revenu imposable = 28000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune n'est pas conventionnée avec la commune de Villers en Arthies

Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit le coefficient de ressources 2013. Un minimum de 5 jours d'inscription par session est demandé.

***Liste des communes conventionnées au 9 mars 2015 : Aincourt, Bray et Lu, Chaussy, Chérence, Omerville, Saint-Gervais, Saint-Martin la Garenne, Villers en Arthies.**

Pour obtenir la liste à jour de communes conventionnées, contacter ADAPTE 95 au 01.30.31.13.22

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant
Villers en Arthies ou les communes ayant conventionné	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Communes non conventionnées	49,25 euros						

Le bulletin d'inscription accompagné de la copie du dernier avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013 et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) sont à transmettre à ADAPTE 95 :

- **Par courrier :** ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE
- **En Mairie de Villers en Arthies** aux horaires d'ouverture
- **Sur place** auprès de la direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS
- Route de Vétheuil 95510 VILLERS EN ARTHIES

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt

Vacances de printemps 9 jours				Vacances d'été 19 jours			
Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h00		Inscriptions* accueil étendu		Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h00		Inscriptions* accueil étendu	
<input type="checkbox"/> lundi	20 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> lundi	6 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> mardi	21 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> mardi	7 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> mercredi	22 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> mercredi	8 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> jeudi	23 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> jeudi	9 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> vendredi	24 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> vendredi	10 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> lundi	27 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> lundi	13 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> mardi	28 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input checked="" type="checkbox"/> mardi	14 juillet 2015	<input checked="" type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input checked="" type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> mercredi	29 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> mercredi	15 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input type="checkbox"/> jeudi	30 avril 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> jeudi	16 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
<input checked="" type="checkbox"/> vendredi	1 mai 2015	<input checked="" type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input checked="" type="checkbox"/> 18h30-19h00*	<input type="checkbox"/> vendredi	17 juillet 2015	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h*	<input type="checkbox"/> 18h30-19h00*
* cocher les jours de présence				* cocher les jours de présence			
Accueil de loisirs		Accueil étendu		Accueil de loisirs		Accueil étendu	
Coefficient de ressources _____		forfait : 1 euro par matin 1 euro par soir		Coefficient de ressources _____		forfait : 1 euro par matin 1 euro par soir	
tarif journalier : _____		nombre de matins _____ x1€		tarif journalier : _____		nombre de matins _____ x1€	
nombre de jours : _____		nombre de soirs _____ x1€		nombre de jours : _____		nombre de soirs _____ x1€	
Total A _____		Total B _____		Total A _____		Total B _____	
TOTAL GENERAL (A+B) : _____				TOTAL GENERAL (A+B) : _____			
Banque _____				Banque _____			
N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95				N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95			

Date _____ Signature _____	Date _____ Signature _____
Date de réception _____	Date de réception _____

Accueil Collectif de Mineurs Règlement intérieur

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille des enfants pour un temps de vacances et de loisirs, sans hébergement durant les vacances de printemps et le mois de juillet. Les enfants doivent être âgés de 3 à 13 ans.

Subventionné par la commune de Villers en Arthies, le centre est géré par l'association ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur : 095ORG0328).

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe pédagogique sont soumis à la législation du ministère dont ils dépendent : à savoir le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et par délégation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95 (DDCS 95). ADAPTE 95 est conventionnée avec la CAF du Val d'Oise.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir :

- La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison (*une fois par année civile*) est à compléter et à transmettre lors de la première inscription de l'année en cours. **Toute information complémentaire concernant la santé ou le suivi sanitaire de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.**

Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devront être signalés avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Selon le degré d'accueil spécifique lié au trouble de la santé de l'enfant, ADAPTE 95 pourra proposer un PAI - Protocole d'Accueil Individualisé.

Pour le confort et la sécurité de l'enfant, toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner.

- Le bulletin d'inscription est à renseigner et à transmettre à ADAPTE 95, accompagné du paiement correspondant au nombre de jours d'inscription à *chaque nouvelle session de fonctionnement pour les vacances scolaires (au plus tard 3 semaines avant le début des vacances)*. A moins de 3 semaines, les enfants seront acceptés en fonction des effectifs et des places disponibles).

Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu. Il permet de calculer votre coût de participation. Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.

Il est important de respecter les délais de réservation afin de permettre à l'équipe de préparer au mieux les projets d'animation et de confirmer les commandes de repas.

Il serait souhaitable que l'enfant soit inscrit par « bloc » d'une semaine durant les vacances scolaires, dans la mesure où les activités s'inscrivent dans un projet suivi.

En tout état de cause, les inscriptions ne pourront être inférieures à trois jours (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires pour les habitants de Villers en Arthies ou d'une commune conventionnée et cinq jours (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires pour les habitants des autres communes.

Les tarifs sont précisés dans le bulletin d'inscription. Le paiement sera demandé à l'inscription sans possibilité de remboursement si désistement sans justificatif médical.

Attention, toute annulation faite à moins de 15 jours avant la période concernée ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale).

Toute annulation pour raison médicale devra être faite uniquement auprès d'ADAPTE 95 par courrier, par mail : adapte@adapte95.org - ou par fax et devra être justifié par un certificat médical. Seule la première journée d'absence sera facturée.

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 durant les vacances scolaires (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (*heure d'arrivée – heure de départ*).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents (*ou les enfants*) doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé sur inscription préalable de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00.

Les activités « dirigées » débutent vers 9h00 pour s'arrêter vers 17h00. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00.

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la Direction du Centre. (*cf. fiche de renseignements*)

Assurance : Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription (*photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier*).

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entraînant un manque de respect avéré et récurrent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning est préparé par l'équipe et peut vous être envoyé sur simple demande en l'indiquant sur la fiche de renseignements. Vous pouvez également le consulter sur le site internet d'ADAPTE 95 – www.adapte95.org, et sur le site de la commune de Villers en Arthies – www.villers-en-arthies.fr

Le planning d'activité est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (*désistement d'un partenaire, révision des effectifs, ...*).

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (confortables, salissables, ...) et à la météo du jour.

Soirées exceptionnelles : Il se peut que l'équipe des FILOUS propose une soirée ou une nuit au centre. Les enfants y participant devront apporter leur duvet. Il est évident que seule une « toilette de chat » pourra être faite ces jours là.

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95.

Pour tout renseignement : **ADAPTE 95** ☎ : **01.30.31.13.22 ou 01.30.31.13.23** Fax : **01.30.31.54.66**

mail : adapte@adapte95.org ☎ : **06 79 06 05 13** - 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE

Aux jours et heures de fonctionnement : **Accueil de Loisirs de Villers en Arthies** ☎ **01 34 78 27 94**

Salle municipale – Route de Vétheuil (à côté de la Mairie)

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".

Date

Signature

Fiche de renseignements pour l'année 2015

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/__ Sexe : _____

Adresse exacte : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Ecole de : _____ classe : _____

Nom, prénom, numéros de téléphone des responsables légaux de l'enfant :

Responsable légal A _____ Responsable légal B _____

Portable : _____ travail : _____ Portable : _____ travail : _____

Tél domicile : _____ e-mail : _____ @ _____

Coefficient de ressources du foyer : _____

Je souhaite qu'ADAPTE 95 m'envoie le planning d'activités par mail : Oui Non

N° Allocataire CAF : _____ Régime général Régime agricole

Compagnie d'Assurance : _____ N° de police responsabilité civile : _____

(Joindre obligatoirement une copie de l'attestation d'assurance)

Adresse : _____

Afin de pouvoir vous contacter en cas de problème

Nom et adresse de l'employeur (père) : _____

Nom et adresse de l'employeur (mère) : _____

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Vaccinations

Joindre obligatoirement une copie du carnet de vaccination de l'enfant.

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Cadre réservé à ADAPTE 95			
Vaccins	Oui	Non	derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Hépa tite B			
ROR			
Coqueluche			
Autres (préciser)			

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical de manière permanente ou est amené durant l'année à en suivre..... **OUI / NON**

ATTENTION : Si votre enfant suit un traitement, une ordonnance en cours de validité est obligatoire. Elle est à joindre aux médicaments et à remettre au directeur. (Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

ALLERGIE : ASTHME **OUI / NON** MÉDICAMENTEUSE **OUI / NON** ALIMENTAIRE **OUI / NON** AUTRE _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : _____

Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) **en précisant les dates et les précautions à prendre.**

Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses (auditives, dentaires) etc... **précisez :**

Votre enfant suit un régime alimentaire particulier, précisez : _____

Personne à contacter en cas d'urgence (à remplir si différent des personnes désignées comme responsables de l'enfant) :

NOM/Prénom _____ Tél. fixe : _____ portable : _____

Adresse _____

Nom du médecin traitant de l'enfant : _____ Tél : _____

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs Les FILOUS à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à informer le directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs de toute évolution médicale entre les sessions.

Date

Signature

AUTORISATIONS PARENTALES

Déroulement des activités

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'accueil de loisirs y compris celles organisées hors de la commune.

OUI NON J'autorise mon enfant à **participer aux activités baignade (piscine, base de loisirs, ...)**.

Mon enfant sait nager ne sait pas nager

OUI NON J'autorise mon enfant à **voyager en transport collectif** (car, bus, train...)

OUI NON J'autorise à ce que mon enfant **soit photographié ou filmé** dans le cadre de l'accueil de loisirs

OUI NON J'autorise ADAPTE 95 et la commune de Villers en Arthies à utiliser pour ses différents supports de communication toute photographie ou vidéo sur laquelle mon enfant apparaît à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à son intégrité.

Sortie de l'enfant exclusivement pour les enfants habitants Villers en Arthies :

En cas d'indisponibilité d'un ou des parents, l'enfant aura la possibilité de rentrer seul à partir de 17 h.

OUI NON J'autorise mon enfant à rentrer seul le soir

Tous les jours d'inscriptions Uniquement sur demande (*dans ce cas, un courrier devra être remis à l'arrivée de l'enfant le jour concerné*)

Heure de départ de l'enfant du centre de loisirs demandée par les responsables légaux : ____ h ____

Personnes autorisées à reprendre l'enfant le soir

J'autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant :

NOM Prénom Adresse Tél. domicile ou portable

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date

Signature